

Être vigilant, réagir vite et tester immédiatement :

Que faire face à l'apparition de symptômes de la Covid-19 chez un enfant ou un membre de son foyer ?

Le 07/09/2020

En cas de fièvre (au delà de 38°C)
ou si les symptômes* apparaissent
en-dehors du temps d'accueil de l'enfant :

- Informer dès que possible l'établissement qui accueille habituellement l'enfant, ou l'a récemment accueilli
- **Ne pas confier l'enfant (symptomatique ou non) à l'établissement**
- Consulter sans délais un médecin.

Celui-ci peut en particulier prescrire un test RT-PCR de dépistage de la Covid-19 pour l'enfant et communiquer aux parents les conduites à tenir pour éviter la transmission du virus au sein du foyer.

Il assure le cas échéant l'identification des contacts à risque au sein du foyer de l'enfant, et l'information des plateformes de *contact-tracing* de l'Assurance maladie en cas de résultat positif (saisie des informations sur le téléservice Contact-Covid d'Amelipro).

Et bien sûr, nous restons à votre disposition si vous avez des questions !

Dans l'attente des résultats

- Informer dès que possible l'établissement de l'évolution de la situation de l'enfant et ce impérativement en cas de résultat positif au test de dépistage
- A défaut d'information, le mineur ne peut revenir dans l'accueil qu'au terme d'un délai de 14 jours;
- Dans l'attente du diagnostic du médecin et/ou du résultat du test RT-PCR de l'enfant symptomatique, l'accueil des autres enfants se poursuit avec une application rigoureuse des gestes barrières.

*Quels sont les symptômes ?

Fièvre (+38°C) - toux - maux de tête - nez qui coule - diarrhées - pertes de l'odorat et du goût ...

En cas de signes évocateurs dans l'équipe d'encadrement ou au sein de son foyer, la collectivité suit un protocole strict et vous serez informés de l'évolution de la situation

Isoler - Tester - Informer

- et se fier uniquement aux informations fournies par le corps médical